

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 13 NOVEMBRE 2012 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, représentant de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2012-11-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 13 novembre 2012 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 9 octobre 2012
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Service d'évaluation – Octroi du contrat de services professionnels pour la période s'échelonnant du 1^{er} mars 2013 au 31 décembre 2017
 - 5.2 Travaux d'entretien dans la Branche no 1 du cours d'eau Grand Fossé
 - 5.3 PISRMM (Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal)
 - 5.3.1 Modalités administratives

- 5.3.2 Modalités de travail
- 5.4 Assurances collectives - UMQ
- 5.5 ATR Chaudière-Appalaches – Propos sur la région
- 5.6 Réunion sur les installations septiques communautaires
- 5.7 Calendrier des sessions du Conseil de la MRC de Montmagny en 2013
- 5.8 Appel d’offres public – Vidange des boues de fosses septiques
- 5.9 Addenda à l’entente de gestion CLD/MRC
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Pacte rural
 - 6.2 Projets régionaux
 - 6.2.1 Parc linéaire Monk
 - 6.2.2 Eaux souterraines
 - 6.2.3 OBV du Fleuve Saint-Jean
 - 6.2.4 Réserve de biodiversité
 - 6.2.5 Stagiaire en aménagement
 - 6.3 Inspection en foresterie
 - 6.4 Inspection municipale
 - 6.5 Dérogation - RCI sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables
 - 6.6 Transport
 - 6.6.1 Rencontre - Direction régionale - Route 283 et affichage du parc régional
 - 6.6.2 Transport vs aménagement et mise en valeur du territoire (plan)
 - 6.6.3 Transport collectif
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d’octobre et novembre 2012
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 7 novembre 2012 et état estimé au 31 décembre 2012
 - 8.3 Affectations de surplus et création de réserve
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. RAPPORT DES COMITÉS
 - 10.1 Liste des comités
- 11. VARIA OUVERT
 - 11.1 MONTMAGNY
 - 11.2 CAP-SAINT-IGNACE
- 12. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 9 OCTOBRE 2012

2012-11-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 9 octobre 2012 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Pour la session du 28 novembre, Mme Martine Raby du CLÉ va venir rencontrer le Conseil de la MRC de Montmagny relativement à un programme.

La Table Jeunes du CJE sera aussi présente le 28 novembre prochain.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 SERVICE D'ÉVALUATION – OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1^{ER} MARS 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2017

- CONSIDÉRANT que des appels d'offres ont été publiés pour des services professionnels en évaluation pour la période s'échelonnant du 1^{er} mars 2013 au 31 décembre 2017;
- CONSIDÉRANT que les firmes d'évaluation « Servitech inc. » et « L'Immobilière, société d'évaluation conseil inc. » ont déposé des soumissions conformes après analyse par un comité de sélection selon le principe des deux enveloppes et que le résultat est le suivant :

	Pointage (Enveloppe 1)	Prix avec taxes (Enveloppe 2)	Pointage final
Servitech	100	879 213,83 \$	1,71
L'Immobilière	79	472 547,25 \$	2,73

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny opte pour la plus basse soumission conforme;

2012-11-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat de services professionnels en évaluation foncière en action partagée pour l'équilibration et la gérance soit octroyé à « L'Immobilière, société d'évaluation conseil inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} mars 2013 au 31 décembre 2017 au montant de 472 547,25 \$, taxes incluses.

QUE la soumission déposée par « L'Immobilière, société d'évaluation conseil inc. », les documents d'appel d'offres et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties, le tout conformément au devis.

DE nommer à titre d'évaluateur signataire M. Claude Vanasse pour l'OMRÉ de Montmagny en date du 1^{er} mars 2013 et d'aviser le MAMR et la MMQ à cet effet.

ADOPTÉ

5.2 TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LA BRANCHE NO 1 DU COURS D'EAU GRAND FOSSÉ

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien dans la Branche no 1 du cours d'eau Grand Fossé sur le lot 3 059 946 (voir carte jointe) à la suite de la demande du locataire;
- CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc. et que le prix soumis est de 3 600 \$ plus les taxes ;

- CONSIDÉRANT que la MRC va refacturer à la Ville de Montmagny les coûts correspondant aux travaux, soit un montant de 3 600 \$ plus les taxes.

2012-11-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les travaux d'entretien dans la Branche no 1 du cours d'eau Grand Fossé soient réalisés au coût de 3 600 \$ plus les taxes et que ceux-ci soient refacturés à la Ville de Montmagny.

ADOPTÉ

5.3 PISRMM (PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL)

5.3.1 MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Présentation de l'information sur le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal et discussions à ce sujet.

5.3.2 MODALITÉS DE TRAVAIL

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal.
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a fait un exercice de priorisation du réseau local sur la base de la valeur :
 1. régionale (lien principal entre deux municipalités situées dans deux MRC);
 2. intermunicipale (lien principal entre deux municipalités de la MRC);
 3. et économique (accès à un site touristique ou une zone industrielle).

2012-11-05

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux d'étude selon les modalités établies dans le cadre du programme.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny informe le ministère des Transports qu'elle a fait un exercice de

priorisation du réseau local et qu'elle a retenu 25 % du réseau local pour des fins d'application du programme.

ADOPTÉ

5.4 ASSURANCES COLLECTIVES -UMQ

Montant total qui est prévu être remboursé par AGA :

<u>Groupe/Police</u>	<u>Organisme municipal</u>	<u>Remboursement total AGA</u>
20T70	MRC de Montmagny	1 194,36 \$

Cette somme sera acheminée par AGA en deux versements égaux payables le **1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2014.**

ENTENTE DE RÈGLEMENT AVEC LE GROUPE FINANCIER AGA POUR LE REMBOURSEMENT D'HONORAIRES

ATTENDU QUE l'UMQ a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la MRC ;

ATTENDU QU'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE l'UMQ recommande d'accepter cette entente ;

ATTENDU QUE la MRC a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions ;

2012-11-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

ADOPTÉ

5.5 ATR CHAUDIÈRE-APPALACHES – PROPOS SUR LA RÉGION

Sujet reporté à la prochaine rencontre.

5.6 RÉUNION SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES COMMUNAUTAIRES

La rencontre aura lieu le mardi 20 novembre prochain à 16h00 et toutes les municipalités sont invitées.

5.7 CALENDRIER DES SESSIONS DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY EN 2013

- CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter avant le 31 décembre 2012 le calendrier des sessions du conseil pour l'année 2013 ;

2012-11-06A

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

Mardi, le 15 JANVIER 2013 – Salle 302
Mardi, le 12 FÉVRIER 2013 – Salle302
Mardi, le 12 MARS 2013 – Salle 302
Mardi, le 9 AVRIL 2013 – Salle 302
Mardi, le 14 MAI 2013 – Salle 302
Mardi, le 11 JUIN 2013 – Salle 302
Mardi, le 9 JUILLET 2013 – Session itinérante à l'École Les Tilleuls, 620, rue Principale à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (rencontre à 16h30)
Mardi, le 10 SEPTEMBRE 2013 – Salle 302
Mardi, le 8 OCTOBRE 2013 – Salle 302
Mardi, le 12 NOVEMBRE 2013 – Salle 302
Mercredi, le 27 NOVEMBRE 2013 – Salle 302 (rencontre à **19h30**)

QUE le calendrier des sessions du Conseil de la MRC de Montmagny pour l'année 2013 soit adopté.

ADOPTÉ

5.8 APPEL D'OFFRES – VIDANGE ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

- CONSIDÉRANT que le contrat se termine en 2012 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de Montmagny;

2012-11-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres public par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) après que le comité mandaté pour ce dossier ait validé le devis de soumission.

ADOPTÉ

5.9 ADDENDA À L'ENTENTE DE GESTION CLD/MRC

Addenda pour intégrer l'entente signée entre la MRC et le MDEIE sur les attentes en matière de développement et des critères à respecter. Cet addenda modifie l'entente de services signée en 2004 entre le CLD et la MRC et qui est encore en vigueur.

2012-11-08

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet et la directrice générale pour signer ledit addenda à l'entente signée avec le CLD de la MRC de Montmagny pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PACTE RURAL

Deux projets de Pacte rural sont présentés pour approbation suite à une étude par le comité de suivi.

Projet 1 – SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES :

2012-11-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny contribue financièrement pour un montant de 910 \$ par le biais du Pacte rural au projet de la municipalité de Saint-Just-de-Bretonnières d'une valeur de 1 500 \$ intitulé « Forum des citoyens ».

ADOPTÉ

Projet 2 – MONTMAGNY :

2012-11-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny contribue financièrement pour un montant de 17 908 \$ par le biais du Pacte rural au projet de l'École Saint-Thomas dans la Ville de Montmagny, un projet d'une valeur de 64 327,75 \$ intitulé « Fais-moi la cour de l'École Saint-Thomas ».

ADOPTÉ

6.2 PROJETS RÉGIONAUX

6.2.1 PARC LINÉAIRE MONK

Le préfet et le directeur adjoint font part au conseil des discussions tenues lors de la rencontre du Parc linéaire Monk du jeudi 8 novembre dernier.

Il a été convenu entre les MRC que chacune assume l'entretien de sa section de tronçon et que la société soit transformée en table de concertation sans avoir à administrer des fonds publics.

Cette proposition a fait l'objet de débats entre les représentants de MRC avant d'en venir à une position commune.

Il reste maintenant au conseil d'administration de la Société du Parc linéaire Monk à discuter sur cette position et aussi à finaliser le projet d'aménagement du tronçon qui a fait l'objet d'une aide financière de la CRÉ et des MRC.

6.2.2 EAUX SOUTERRAINES

Le coordonnateur à l'aménagement a assisté à une présentation du projet de recherche sur les eaux souterraines le mardi 13 novembre.

Le résultat des études faites par les universités et l'IRNS sera utile au monde municipal puisqu'une cartographie sera produite où on pourra voir la disponibilité, la qualité et la vulnérabilité des eaux souterraines.

6.2.3 OBV DU FLEUVE SAINT-JEAN

Lors de la dernière rencontre de l'OBV du Fleuve Saint-Jean, il a été proposé que l'organisme rencontre les MRC pour présenter la technique d'entretien des fossés de voirie qui consiste à ne prélever que la partie inférieure du fossé et ainsi réduire les coûts et l'impact sur les cours d'eau en matière de transport des sédiments.

Les membres du conseil sont intéressés par une courte présentation à ce sujet lors d'une éventuelle visite des représentants de l'organisme de bassin versant.

6.2.4 RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ

Tel qu'adopté lors de la dernière rencontre, le coordonnateur à l'aménagement a déposé un projet de réserve de biodiversité pour les terres publiques constituées de forêt d'intérêt sur le territoire du Parc des Appalaches.

Une superficie de 4000 hectares est présentée pour analyse. Environ 1000 hectares devront être retirés en raison des coupes récentes et des érablières exploitées qui ne peuvent se qualifier.

Des 3000 hectares potentiels, les 2/3 subissent déjà des contraintes d'exploitation forestière :

Milieus humides, berges de cours d'eau, bandes de protection des sentiers, pentes fortes, monticules rocheux, éléments du paysage à conserver.

Une analyse de la proposition de la MRC sera faite par les ministères concernés et la commission des ressources naturelles. Environ six autres propositions ont été déposées.

6.2.5 STAGIAIRE EN AMÉNAGEMENT

Le vendredi 9 novembre 2012, le coordonnateur à l'aménagement a rencontré une étudiante désirant faire un stage en aménagement.

Considérant l'intérêt démontré par Mme Emmanuelle Leblanc, étudiante en géographie à l'Université Laval

et les sujets aptes à convenir à son domaine d'étude, il lui a été proposé de diriger son stage sur la phase II du projet de sentier équestre.

Le coordonnateur à l'aménagement précisera les attentes du stage et conviendra avec Mme Leblanc des sujets traités.

6.3 INSPECTION EN FORESTERIE

La Ville de Lévis a avisé les quatre autres MRC membres de l'entente qu'elle réduira sa demande de service en matière d'inspection forestière. Selon l'historique, c'est environ 8 % du temps d'inspection qui lui serait nécessaire, ce qui porterait sa participation financière à environ 8 000 \$ plutôt que 17 000 \$.

Considérant que l'inspecteur a suffisamment de travail dans les quatre autres MRC, cette diminution de la demande de la Ville de Lévis est acceptable.

Toutefois, les prévisions budgétaires des MRC doivent prévoir de renflouer le manque à gagner.

Nous attendons la confirmation de la Ville de Lévis pour connaître leurs attentes finales.

6.4 INSPECTION MUNICIPALE

Un changement sur le partage des municipalités entre les inspecteurs a été fait en 2012. Pour 2013, il devra y avoir ajustement dans les heures, notamment pour Lac-Frontière et Sainte-Lucie-de-Beauregard, il pourra également y avoir quelques changements dans la méthode d'offre de service afin de diminuer les coûts pour ces municipalités.

Il faut reconnaître que le dynamisme présent dans ces deux municipalités et la complexité de certains cas font en sorte que le nombre d'heures prévues étaient nettement insuffisant.

Si les partenaires de l'entente le désirent, une rencontre pour l'organisation du service d'inspection municipale est proposée aux membres de l'entente le 20 novembre prochain avant la rencontre sur le traitement communautaire des eaux usées.

6.5 DÉROGATION – RCI SUR LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

RÈGLEMENT N° 2012-76 MODIFIANT LE RCI N° 2007-56 RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES ET SUIVANTS EN VUE D'ACCORDER UNE DÉROGATION POUR LA RÉFECTION D'UN MUR EN BORDURE DU FLEUVE SAINT-LAURENT VISANT À PROTÉGER DES INONDATIONS LES LOTS : 4 257 463, 4 257 464, 4 257 465, 4 257 466, 4 400 006, 4 257 467 ET 4 400 005

- ATTENDU l'avis de motion donné à la séance du 11 septembre 2012;

- ATTENDU qu'une dispense de lecture a été demandée;
- ATTENDU que le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil à cette séance.
- ATTENDU QU'un projet de développement résidentiel est prévu sur les lots 4 257 463, 4 257 464, 4 257 465, 4 257 466, 4 400 006, 4 257 467 ET 4 400 005;
- ATTENDU QU'un mur de protection des hautes eaux a été aménagé dans ce secteur dans les années 1950 et demande à être réparé pour protéger le site d'un chalet existant et d'infrastructures municipales;
- ATTENDU QUE le mur existant est un ouvrage qui à l'origine était et est encore en moyenne au-dessus de la ligne des hautes eaux;
- ATTENDU QUE la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que l'article 23 et l'annexe 2 du Règlement de contrôle intérimaire n° 2007-56 édictent que les ouvrages de protection contre les inondations entrepris par les gouvernements ou les organismes sous leur compétence sont admissibles à une demande de dérogation aux conditions qui y sont énumérées;
- ATTENDU QUE les études déposées par la firme Roche démontrent que la réfection du mur, la protection d'un bâtiment et des infrastructures existantes et la construction éventuelle de résidences immunisées respectent les cinq critères énoncés à l'article 23 soit :
 - . Assurer la sécurité des biens et des personnes;
 - . Assurer l'absence d'impact sur le régime hydraulique;
 - . Assurer l'intégrité des territoires;
 - . Protéger la qualité des habitats;
 - . Démontrer l'intérêt public;
- ATTENDU QUE dans le respect des critères énoncés au paragraphe précédent, la réfection du mur aura pour effet de protéger et assurer la protection et la sécurité d'un territoire déjà construit et des constructions et ouvrages existants :

NOMMÉMENT :

- a) Un chalet aménagé à proximité, il y a plus de 30 ans, situé à une trentaine de mètres de la brèche;
 - b) Le chemin public adjacent qui passe à 2 mètres du muret et de la brèche, lequel chemin public donne accès au chalet mentionné précédemment, ainsi qu'à deux résidences permanentes situées plus au nord;
 - c) Deux terres agricoles situées au sud du chemin public et à proximité du muret et de la brèche.
- ATTENDU QUE le MDDEFP propose que la MRC de Montmagny utilise une clause dérogatoire afin de permettre la réfection du mur de protection;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny adopte le *Règlement n° 2012-76 modifiant le RCI n° 2007-56 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables en vue d'accorder une dérogation sur les lots 4 257 463, 4 257 464, 4 257 465, 4 257 466, 4 400 006, 4 257 467 ET 4 400 005.*

ARTICLE 1 AJOUT DE L'ARTICLE 23.3 AYANT POUR TITRE - ACCORD D'UNE DÉROGATION SUR LES LOTS 4 257 463, 4 257 464, 4 257 465, 4 257 466, 4 400 006, 4 257 467 ET 4 400 005 À BERTHIER-SUR-MER

D'ajouter l'article 23.3 au règlement de contrôle intérimaire n° 2007-56, lequel se lira comme suit :

La MRC de Montmagny accorde une dérogation pour la réfection d'un mur de protection à Berthier-sur-Mer permettant d'y réparer la brèche existante et autorise l'ajout de clapets anti-retour aux conduites pluviales existantes (si requis) et projetées traversant ce mur afin d'assurer la protection des ouvrages, infrastructures et bâtiments existants et à venir, le tout en respectant la hauteur moyenne de l'ouvrage de protection qui est de 5,28 mètres géodésiques le tout tel que prévu aux plans présentés à l'annexe 1.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Annexe 1

FICHER: 63294-CIFE.DWG PRESENTATION: CIFE001
 IMPRIMÉ LE: 2012-10-16 ENREGISTRÉ LE: 2012-10-16 DOSSIER: P:\BUREAU_MONTMAGNY\063294.001_DEVELOPPEMENT_DU
 TROU-DE-BERTHIER_LOUIS_CLICHE & PIERRE_BLAIS\DEMANDE DE CA\013 - DEMANDE DE FERMETURE DE LA BRECHE
 DANS LE MURET\PLAN.DWG



COORDONNÉE GÉOGRAPHIQUE DU
MURET

LATITUDE: 46° 55' 51.16" N
LONGITUDE: 70° 44' 27.67" O

CLIENT

L'HONORABLE PIERRE BLAIS ET M. LOUIS CLICHE

PROJET/SUJET

FERMETURE DE LA BRÈCHE DU MURET DE PIERRE
PLAN DE LOCALISATION

CONÇU: JÉRÔME RABY, DAD DESSINÉ: PIERRE-OLIVIER ASSÉLIN

APPROUVÉ: IOHANN LANGEVIN, ING. DATE: 2012-10-16

N° PROJET CLIENT:



Roche Itée, Groupe-conseil
18 avenue de la République
44100 Nantes
Téléphone: 02 51 02 00 00
Site Web: www.roche-itee.fr

RAPPORT HOR.: 1:20000

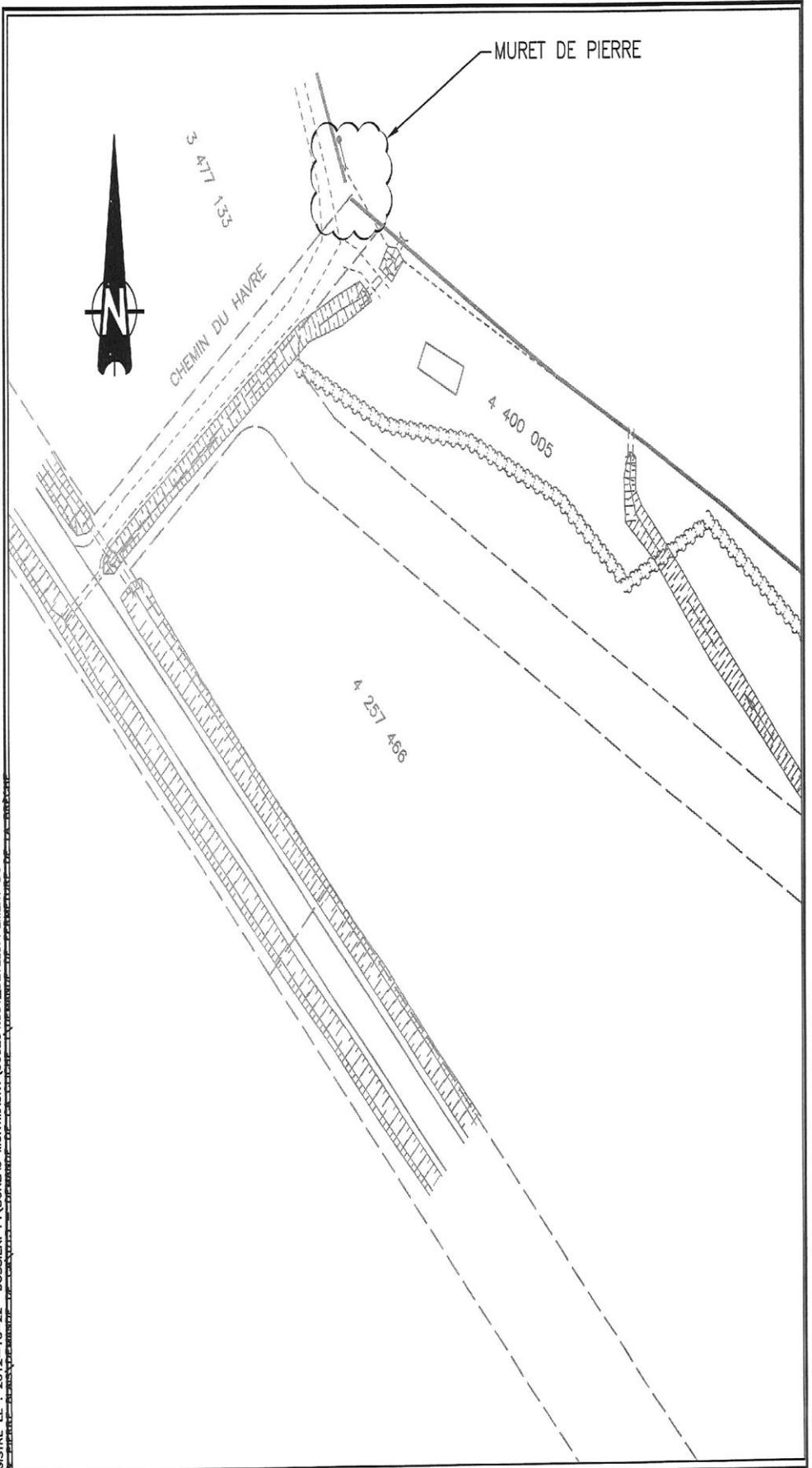
VERT.:

DIMENSIONS EN:

N° PROJET	N° LOT	N° DAD
63294	013	CIFE001

N° FEUILLET	N° EM
1 de 3	01

FORMAT A IMPRIMANTE 8-1/2" x 11"



FICHER: 63294-CIFE.DWG PRESENTATION: CIFE002
 PROJET/SUJET: FERMETURE DE LA BRÈCHE DU MURET DE PIERRE
 DANS LE MURET DE PIERRE
 CLIENT: L'HONORABLE PIERRE BLAIS ET M. LOUIS CLICHE
 PROJET/SUJET: FERMETURE DE LA BRÈCHE DU MURET DE PIERRE
 CADASTRE

L'HONORABLE PIERRE BLAIS ET M. LOUIS CLICHE

FERMETURE DE LA BRÈCHE DU MURET DE PIERRE
CADASTRE

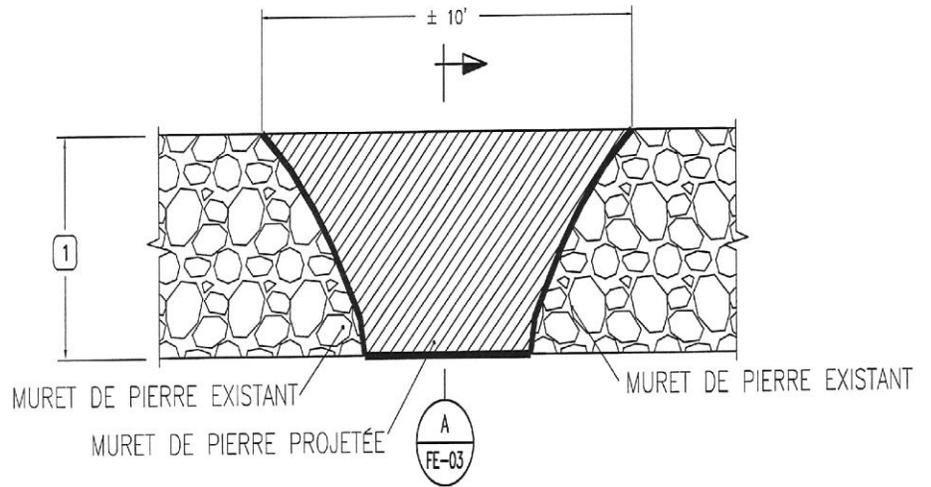
CONÇU: JÉRÔME RABY, DAD	DESSINÉ: PIERRE-OLIVIER ASSELIN			
APPROUVÉ: JOHANN LANGEVIN, ING.	DATE: 2012-10-16			
N° PROJET CLIENT:				
 Roche Itec Groupe-Castell 1, rue de la République 44100 Nantes France Tél: 02 51 02 00 00 Fax: 02 51 02 00 01 Site: www.roche-itec.fr				
RAPPORT HOR.: 1:1000				
VERT.:				
DIMENSIONS EN:				
N° PROJET: 63294	N° LOT: 013	N° DAD: CIFE002	N° FEUILLET: 2 de 3	N° EV: 01

FORMAT A IMPRIMANTE 8-1/2" x 11"

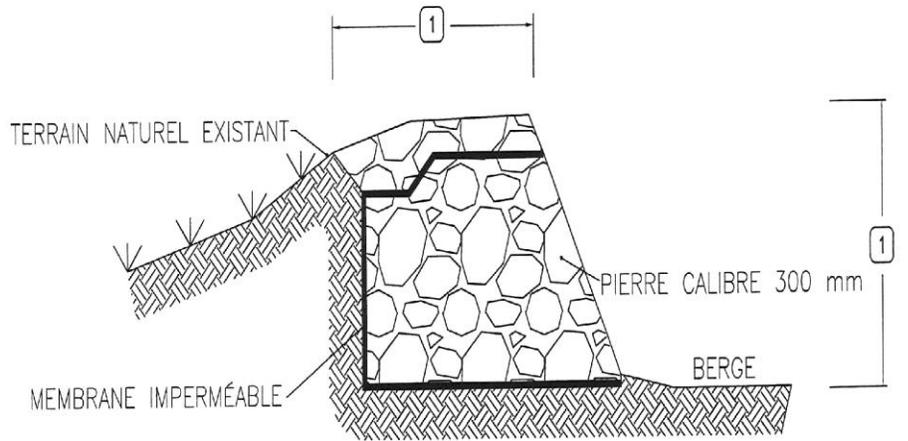
DIRECTION TECHNIQUE

NOTES

1 LA HAUTEUR ET LA LARGEUR DU MURET PROJETÉ DEVRONT ÊTRE AJUSTÉES AUX DIMENSIONS DES MURETS EXISTANTS LORS DES TRAVAUX



**VUE DE FACE EXISTANT
MURET DE PIERRE**
EHELLE= AUCUNE



**COUPE A
MURET DE PIERRE**
EHELLE= AUCUNE

FICHER: 63294-CIFE.DWG PRÉSENTATION: CIFE003
 IMPRIMÉ LE: 2012-10-17 ENREGISTRÉ LE: 2012-10-17 DOSSIER: P:\BUREAU MONTMAGNY\63294.001 DÉVELOPPEMENT DU
 PROJET: MONTMAGNY\63294\010 FERMETURE DE LA BRÈCHE DE LA PIERRE - BROS VERMOREL DE CAFE - DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ VERMOREL - FERMETURE DE LA BRÈCHE
 DANS LE MURET DE PIERRE

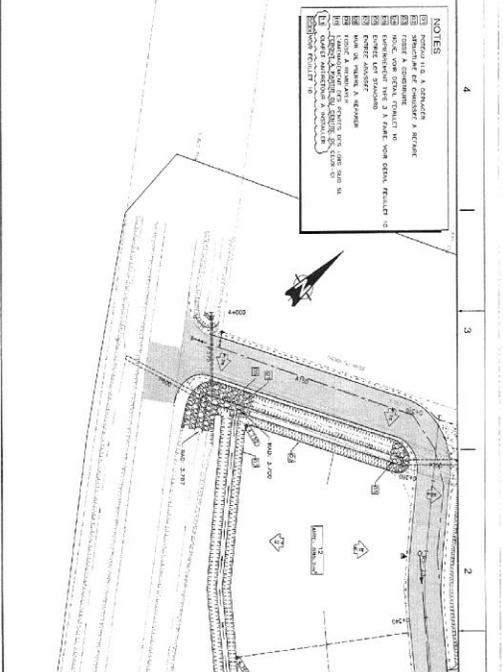
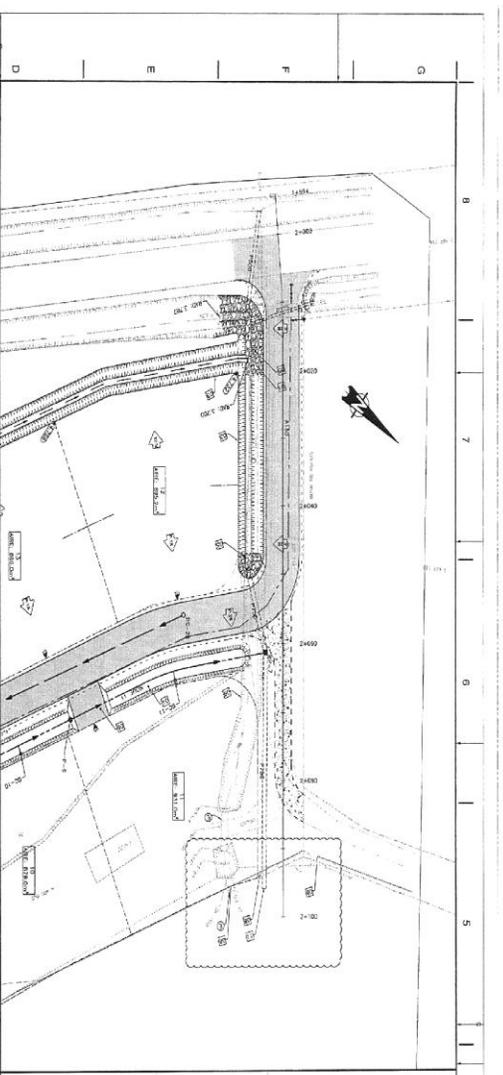
CLIENT
L'HONORABLE PIERRE BLAIS ET M. LOUIS CLICHE

PROJET/SUJET
FERMETURE DE LA BRÈCHE DU MURET DE PIERRE
COUPE ET DÉTAIL TYPE DU MUR

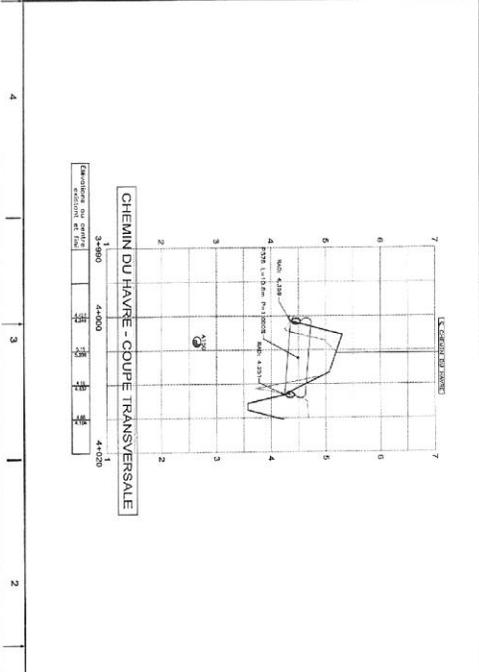
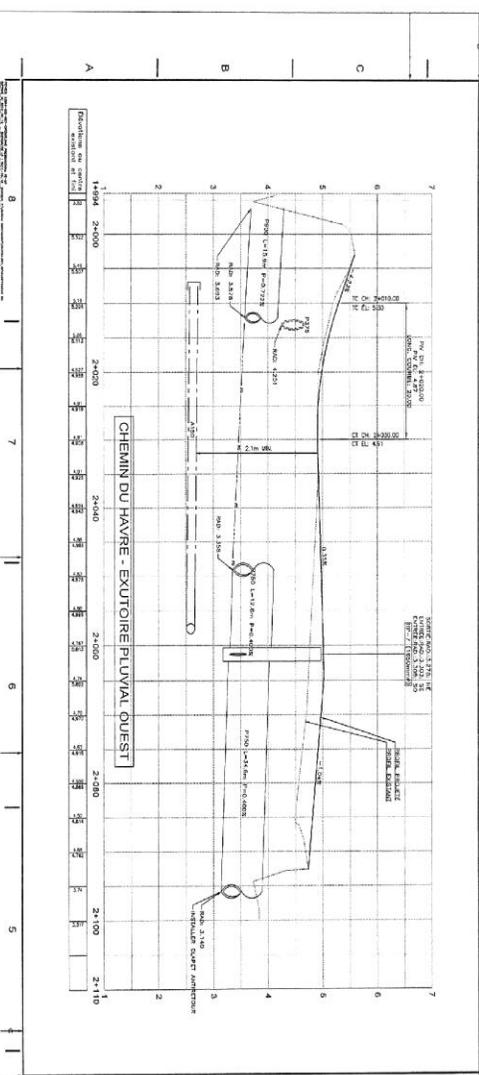
CONÇU: JÉRÔME RABY, DAO	DESSINÉ: PIERRE-OLIVIER ASSELIN
APPROUVÉ: IOHANN LANGEVIN, ING.	DATE: 2012-10-16
N° PROJET CLIENT:	
 Roche Itec, Groupe-consult <small>14, rue de Paris, 92400 BOULOGNE-BILLANCOURT Téléphone: 01 47 34 40 00 Télécopie: 01 47 34 40 01 Site web: www.roche.fr</small>	
RAPPORT HOR: VERT:	
DIMENSIONS EN: PIED	
N° PROJET: 63294	N° LOT: 013
N° DAO: CIFE003	N° FEUILLET: 3 de 3
N° ÉTA: 01	

FORMAT A IMPRIMANTE 8-1/2" x 11"

DIRECTION TECHNIQUE



- NOTES**
- 1) Niveau 11.5 à consulter
 - 2) Ouvrage de fond à consulter à l'origine
 - 3) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 4) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 5) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 6) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 7) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 8) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 9) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 10) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 11) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 12) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 13) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 14) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 15) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 16) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 17) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 18) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 19) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine
 - 20) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine



<p>ROCHE</p> <p>Ingénierie, Architecture, Environnement</p> <p>100000, Avenue de la République, 91000 Evry-Courcouronnes</p> <p>Tel : 01 39 49 00 00 - Fax : 01 39 49 00 01</p> <p>www.rocche.fr</p>		<p>PROJET</p> <p>DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL DU TROU DE BERTHIER-SURKREN</p>
<p>CLIENT</p> <p>PROMOTEURS : M. PIERRE BLAIS</p>		<p>DATE</p> <p>2013</p>
<p>PROJET</p> <p>CHEMIN DU HAVRE EXUTOIRE PLUVIAL OUEST</p> <p>PLAN ET PROFIL</p> <p>CH. 24000 @ 24110</p>		<p>PROJETANT</p> <p>603284001 100 C/RE007 1</p>
<p>LEGENDAIRE</p> <p>1) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>2) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>3) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>4) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>5) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>6) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>7) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>8) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>9) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>10) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>11) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>12) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>13) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>14) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>15) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>16) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>17) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>18) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>19) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p> <p>20) Niveau d'eau de crue à consulter à l'origine</p>		<p>PROJETANT</p> <p>7 48 13 51</p>

6.6 TRANSPORT

6.6.1 RENCONTRE – DIRECTION RÉGIONALE – ROUTE 283 ET AFFICHAGE DU PARC RÉGIONAL

Tel que demandé lors de la dernière séance, il y aura rencontre le 14 novembre prochain entre le préfet, le préfet adjoint, le coordonnateur à l'aménagement et le directeur régional du ministère des Transports concernant le plan de réfection de la Route 283 ainsi que pour un projet pilote d'affichage des secteurs du Parc des Appalaches.

6.6.2 TRANSPORT VS AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE (PLAN)

Le coordonnateur à l'aménagement rappelle que la carte visant à prioriser les interventions sur le réseau local a été réalisée à partir des différents inventaires réalisés pour le schéma d'aménagement.

Les critères qui ont été retenus sont :

- Route en dehors du périmètre d'urbanisation seulement (critère de base);
- Route de niveau local mais constituant le principal lien entre deux villages; ou
- Route de niveau local mais constituant le principal lien entre deux villages et situés dans des MRC différentes; ou
- Route d'accès à une zone industrielle où on retrouve des entreprises créant un trafic de véhicules lourds; ou
- Route d'accès à un site touristique d'intérêt régional.

La carte du résultat de la hiérarchisation du réseau est remise aux membres du conseil.

6.6.3 TRANSPORT COLLECTIF

Il y aura dans les prochains jours une première rencontre visant à concilier les besoins en transport de la clientèle du CSSS aux services que le Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny est en mesure d'offrir.

Le but est que le CSSS utilise en premier lieu les services de transport collectif et adapté sur le territoire et que l'organisme de soins tiennent compte des horaires de service pour les rendez-vous de sa clientèle.

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2012

APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer d'octobre et novembre 2012 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1200743	103 477.50	Construction Couture & Tanguay
L1200744	851.98	Télus Québec
C1200744	214.62	Desrosiers, Jean-Guy
L1200745	1 442.30	Desjardins Sécurité financière
C1200745	197.28	Caron, Gaston
L1200746	3 299.22	SSQ – Investissement et retraite
C1200746	129.00	Fonds de l'information foncière
L1200747	464.01	Comm. adm. de régime de retraite
C1200747	781.70	Bureautique Côte-Sud enr.
L1200748	293.05	Visa
C1200748	188.50	Fédération québécoise des municipalités
C1200749	7 473.38	Corporation informatique Bellechasse
C1200750	597.87	Inspec-Sol inc.
C1200751	115.40	Éditions Yvon Blais
C1200752	8 815.13	Richard Pelletier, plan d'architecture
C1200753	15 438.73	Tremblay Bois Mignault Lemay
C1200754	1 286.56	Michel Proulx – La Clef de sol
C1200755	2 339.25	Gestion USD inc.
C1200756	3 704.48	SSQ - Groupe financier/Ass. coll.
C1200757	68.83	Québec linge, service d'uniformes
C1200758	740.44	Corporation Sun Media
C1200759	744.86	Cytech Corbin
C1200760	11 508.80	Les Concassés du Cap inc.
C1200761	4 200.00	Fonds écomunicipalité IGA
C1200762	40.24	Multiprojets RS
C1200763	75.00	Filiale 150 Bernatchez Montmagny
C1200764	73.33	Pause-café Coli-Bris inc.
C1200765	40.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1200766	34	Réseau québécois des CFER
C1200767	3 736.69	Service d'entretien Empro inc.
C1200768	106.29	Plomberie KRTB inc.
C1200769	20.00	Journal Le Réveil
C1200770	367.92	Maheu et Maheu
C1200771	6 000.00	Programme PRU
C1200772	4 177.00	Programme RénoVillage
C1200773	3 500.00	Programme LAAA
C1200774	401.15	Bossé, Rosario
C1200775	214.56	Giroux, Gilles
C1200776	91.12	Montmagny Air Service inc.
C1200777	121 125.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1200778	135.00	Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny
C1200779	9 768.03	Delta Québec
C1200780	82.64	Cidrerie La Pomme du Saint-Laurent
C1200781	968.29	MRC de Bellechasse
C1200782	13301.68	Servitech inc.
C1200783	205.81	IDC Informatique
C1200784	15.00	Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny
C1200785	948.13	Chayer, Yves
C1200786	300.00	Luc Dupuis, Service d'entretien
C1200787	88 636.12	Campor environnement
C1200788	174.12	Hallé, Laurence
C1200789	1 594.57	Laurentide Re/Sources inc.
C1200790	763.84	Koné inc.
C1200791	1 993.61	Multiprojets RS
C1200792	17.00	Le Beau Regard
C1200793	12.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1200794	2 634.65	Réseau québécois des CFER

C1200795	30.00	Journal Le Pierre Eau
C1200796	82.50	Vinet, Christian
C1200797	9 088.00	Programme RénoVillage
C1200798	10 000.00	Programme RénoVillage
L1200799	869.88	Revenu Canada
C1200799	139.20	Lachance, Louis
L1200800	15 754.01	Ministre du Revenu du Québec
C1200800	1 340.20	Bureautique Côte-Sud enr.
L1200801	1 987.23	Visa
C1200801	204.75	Fédération québécoise des municipalités
L1200802	5 843.95	Revenu Canada
C1200802	5 000.00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
L1200803	103.66	Télus Québec
C1200803	6 943.34	Groupe de géomatique Azimut inc.
L1200804	372.79	Télus Mobilité
C1200804	40.00	L'Épi d'or – Boulangerie, pâtisserie
L1200805	35.58	Cogeco Câble S.E.N.C.
C1200805	30.08	Québec linge, service d'uniformes
C1200806	65.55	Pause-café Coli-Bris inc.
C1200807	26.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1200808	112.50	L'Écho de St-François
C1200809	1 170.00	Programme RénoVillage
L1200810	2 047.60	Hydro Québec
C1200810	89.71	Bureautique Côte-Sud enr.
C1200811	753.95	Fédération québécoise des municipalités
C1200812	1 200.00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1200813	50.00	Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
C1200814	1 250.00	Chambre de commerce de Montmagny
C1200815	20.00	Conseil de la culture régional de Québec
C1200816	114.98	IDC Informatique
C1200817	2 940.16	René Samson inc., ent. électricien
C1200818	7.78	Pause-café Coli-Bris inc.
C1200819	6 496.09	Fortrac inc.
C1200820	53 015.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1200821	277.90	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
L1200821	176.31	Télus Québec
L1200822	1 153.84	Desjardins sécurité financière
L1200823	2 642.88	SSQ – Investissement et retraite
L1200824	.31	Comm. adm. de régime de retraite
L1200825	1 078.07	Télus Québec
L1200826	1 457.83	Comm. adm. de régime de retraite
TOTAL	567 379.42\$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 567 379.42 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 7 NOVEMBRE 2012 ET ÉTAT ESTIMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

Un état au 7 novembre 2012 a été déposé.

L'état estimé au 31 décembre 2012 a été estimé dans le projet de budget 2013.

8.3 AFFECTATIONS DE SURPLUS ET CRÉATION DE RÉSERVE

2012-11-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise une appropriation de surplus pour l'exercice 2012 :

- 5 000,00 \$ à même la réserve fibre optique;
- 28 055,34 \$ à même la réserve boues de fosses septiques;
- 10 000,00 \$ à même la réserve gérance en évaluation (ordinateurs).

Montant à recouvrer - Boues de fosses septiques 2013 et 2014 :

- 101 612 \$

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. RAPPORT DES COMITÉS

10.1 LISTE DES COMITÉS

La liste vous est soumise en prévision de la session du 28 novembre prochain.

11. VARIA OUVERT

11.1 MONTMAGNY

2012-11-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre, lorsque le processus de consultation sera terminé, un certificat de conformité à la Ville de Montmagny attestant que la modification de son règlement de zonage visant à donner le nouveau nom à la zone CbP-2 à une partie de la zone CbMP-2, de redéfinir les usages permis dans cette zone, de créer la zone RbM-132 à même l'autre partie de la zone CbMP-2 et d'y redéfinir également les usages est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

11.2 CAP-SAINT-IGNACE

2012-11-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Cap-Saint-Ignace attestant que la modification de son règlement de zonage n° 270 décrit dans la résolution 2012-11-14 et visant les zones RcM-11 et Rc-9 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-11-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h05.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.